CIBC GESTION D'ACTIFS CIBC

Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 août 2023

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) (notes 2 et 3)	**11 130 $**	11 101 $
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	**56**	56
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	**–**	1
Montant à recevoir à l'émission de parts	**2**	2
Total de l'actif	**11 188**	11 160
Passif		
Passif courant		
Montant à payer au rachat de parts	**10**	1
Distributions à verser aux porteurs de parts rachetables	**1**	1
Total du passif	**11**	2
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	**11 177 $**	11 158 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	**6 812 $**	6 377 $
Catégorie T4	**263 $**	287 $
Catégorie T6	**409 $**	380 $
Catégorie F	**3 679 $**	4 090 $
Catégorie FT4	**14 $**	24 $
Catégorie FT6	**– $**	– $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	**22,44 $**	20,22 $
Catégorie T4	**12,79 $**	12,03 $
Catégorie T6	**11,51 $**	11,06 $
Catégorie F	**25,39 $**	22,63 $
Catégorie FT4	**11,51 $**	10,70 $
Catégorie FT6	**10,39 $**	9,84 $

Organisation du Portefeuille (note 1)

Le Portefeuille a été créé le 11 mars 2005 (désignée la *date de création*).

	Date de début des activités
Catégorie A	15 mars 2005
Catégorie T4	29 avril 2014
Catégorie T6	30 août 2013
Catégorie F	1er mars 2006
Catégorie FT4	21 septembre 2017
Catégorie FT6	21 septembre 2017

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Revenu de placement	**109 $**	343 $
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	**317**	752
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	**921**	(3 259)
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	**1 347**	(2 164)
Charges (note 6)		
Frais de gestion ‡‡	**198**	242
Frais d'administration fixes ‡‡‡	**10**	13
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	**–**	–
Coûts de transaction	**–**	–
	208	255
Renonciations / prises en charge par le gestionnaire	**(3)**	(3)
	205	252
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	**1 142**	(2 416)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	**643 $**	(1 431) $
Catégorie T4	**29 $**	(62) $
Catégorie T6	**42 $**	(87) $
Catégorie F	**427 $**	(830) $
Catégorie FT4	**1 $**	(2) $
Catégorie FT6	**– $**	(4) $
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
Catégorie A	**298**	343
Catégorie T4	**23**	24
Catégorie T6	**35**	38
Catégorie F	**158**	188
Catégorie FT4	**1**	2
Catégorie FT6	**–**	8
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	**2,17 $**	(4,16) $
Catégorie T4	**1,26 $**	(2,54) $
Catégorie T6	**1,17 $**	(2,32) $
Catégorie F	**2,71 $**	(4,41) $
Catégorie FT4	**0,85 $**	(1,03) $
Catégorie FT6	**1,20 $**	(0,51) $

‡‡ Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie A	2,00 %
Catégorie T4	2,00 %
Catégorie T6	2,00 %
Catégorie F	1,00 %
Catégorie FT4	1,00 %
Catégorie FT6	1,00 %

‡‡‡ Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie A	0,10 %
Catégorie T4	0,10 %
Catégorie T6	0,10 %
Catégorie F	0,07 %
Catégorie FT4	0,07 %
Catégorie FT6	0,07 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie T4		Parts de catégorie T6		Parts de catégorie F	
	31 août 2023	31 août 2022	**31 août 2023**	31 août 2022	**31 août 2023**	31 août 2022	**31 août 2023**	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	**643 $**	(1 431) $	**29 $**	(62) $	**42 $**	(87) $	**427 $**	(830) $
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	**–**	–	**(7)**	(10)	**(16)**	(22)	**–**	–
Remboursement de capital	**–**	–	**(5)**	(5)	**(10)**	(9)	**–**	–
	–	–	**(12)**	(15)	**(26)**	(31)	**–**	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	**1 212**	826	**18**	51	**15**	279	**655**	1 530
Montant reçu au réinvestissement des distributions	**–**	–	**7**	9	**18**	20	**–**	–
Montant payé au rachat de parts	**(1 420)**	(1 879)	**(66)**	(49)	**(20)**	(142)	**(1 493)**	(1 997)
	(208)	(1 053)	**(41)**	11	**13**	157	**(838)**	(467)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**435**	(2 484)	**(24)**	(66)	**29**	39	**(411)**	(1 297)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	**6 377**	8 861	**287**	353	**380**	341	**4 090**	5 387
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	**6 812 $**	6 377 $	**263 $**	287 $	**409 $**	380 $	**3 679 $**	4 090 $
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)								
Aux 31 août 2023 et 2022								
Solde au début de la période	**315**	363	**24**	23	**34**	24	**181**	199
Parts rachetables émises	**57**	35	**1**	3	**1**	20	**28**	60
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	**–**	–	**1**	1	**2**	2	**–**	–
	372	398	**26**	27	**37**	46	**209**	259
Parts rachetables rachetées	**(68)**	(83)	**(5)**	(3)	**(2)**	(12)	**(64)**	(78)
Solde à la fin de la période	**304**	315	**21**	24	**35**	34	**145**	181

	Parts de catégorie FT4		Parts de catégorie FT6	
	31 août 2023	31 août 2022	**31 août 2023**	31 août 2022
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	**1 $**	(2) $	**– $**	(4) $
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡				
Du revenu de placement net	**–**	(1)	**–**	(1)
Remboursement de capital	**–**	–	**–**	(2)
	–	(1)	**–**	(3)
Transactions sur parts rachetables				
Montant reçu à l'émission de parts	**11**	26	**–**	135
Montant reçu au réinvestissement des distributions	**–**	1	**–**	1
Montant payé au rachat de parts	**(22)**	–	**–**	(218)
	(11)	27	**–**	(82)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**(10)**	24	**–**	(89)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	**24**	–	**–**	89
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	**14 $**	24 $	**– $**	– $
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)				
Aux 31 août 2023 et 2022				
Solde au début de la période	**2**	–	**–**	7
Parts rachetables émises	**1**	2	**–**	11
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	**–**	–	**–**	–
	3	2	**–**	18
Parts rachetables rachetées	**(2)**	–	**–**	(18)
Solde à la fin de la période	**1**	2	**–**	–

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2022, le Portefeuille disposait des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital nettes suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2027 à 2042
47	653

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022 (note 1)

	31 août 2023	31 août 2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	**1 142 $**	(2 416) $
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	**(317)**	(752)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	**(921)**	3 259
Distributions des fonds sous-jacents réinvesties	**(109)**	(343)
Achat de placements	**(960)**	(2 010)
Produits de la vente de placements	**2 279**	3 663
	1 114	1 401
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	**1 911**	2 883
Montant payé au rachat de parts	**(3 012)**	(4 284)
Distributions versées aux porteurs de parts	**(13)**	(19)
	(1 114)	(1 420)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	**–**	(19)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	**–**	–
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	**56**	75
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	**56 $**	56 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille Au 31 août 2023

Titre	*Nombre de parts*	*Coût moyen (en milliers de dollars)*	*Juste valeur (en milliers de dollars)*	*% de l'actif net*
FONDS COMMUNS DE PLACEMENT				
Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC, catégorie O	71 469	1 203	1 111	
Mandat privé d'obligations mondiales CIBC, catégorie O	156 605	1 789	1 569	
Mandat privé d'actions internationales CIBC, catégorie O	175 523	2 908	3 669	
Mandat privé d'actions américaines CIBC, catégorie O	125 357	3 310	4 781	
TOTAL DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT		**9 210**	**11 130**	**99,6 %**
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen		–		
TOTAL DES PLACEMENTS		**9 210**	**11 130**	**99,6 %**
Autres actifs, moins les passifs			47	0,4 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			**11 177**	**100,0 %**

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d)

Le Portefeuille peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Aux 31 août 2023 et 2022, le Portefeuille n'avait pas conclu de conventions selon lesquelles les instruments financiers pouvaient être compensés.

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 août 2023 et 2022, le Portefeuille ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom (désigné le *Portefeuille*) cherche à enregistrer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de fonds communs de placement d'actions américaines et internationales qui font des placements dans un certain nombre de pays industrialisés autres que le Canada, y compris en Europe, en Extrême-Orient et en Asie, et dans des pays à marchés émergents, ainsi que dans certains titres à revenu fixe mondiaux pour diversifier les placements (désignés les *fonds sous-jacents*). L'objectif général du Portefeuille peut être considéré comme dynamique.

Stratégies de placement : Le Portefeuille a, dans des conditions du marché normales, une composition de l'actif stratégique à long terme de titres à revenu fixe (0 % à 25 %) et de titres de participation (75 % à 100 %). Le conseiller en valeurs peut examiner et rajuster la composition de l'actif, à son entière discrétion, selon la conjoncture économique et la valeur relative du revenu et des titres de participation. Le Portefeuille utilisera des stratégies de répartition de l'actif tactiques qui permettront :

• l'investissement d'une partie ou de la totalité de la valeur liquidative du Portefeuille dans des parts de ses fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe;

• la répartition de l'actif du Portefeuille entre les fonds sous-jacents conformément à la composition de l'actif déterminée par le conseiller en valeurs et la surveillance, l'examen et le rééquilibrage ou la modification périodique de la composition de l'actif du Portefeuille, le changement des pourcentages de participation dans tout fonds sous-jacent, et l'ajout ou le retrait de tout fonds sous-jacent, à l'entière discrétion du conseiller en valeurs.

Puisque le Portefeuille investit dans les fonds sous-jacents, il peut être indirectement exposé aux risques de concentration, de crédit, de change ou de taux d'intérêt liés à ces titres. Seule l'exposition directe aux principaux risques inhérents au Portefeuille est analysée ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt, d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 31 août 2023 et 2022

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Portefeuille au 31 août 2023.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Portefeuille au 31 août 2022 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 août 2022

Répartition du portefeuille	*% de l'actif net*
Fonds communs de placement	
Actions de marchés émergents	10,1
Obligations internationales	14,3
Actions internationales	33,0
Actions américaines	42,1
Autres actifs, moins les passifs	0,5
Total	**100,0**

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 août 2023 et 2022, le Portefeuille ne détenait aucun placement important dans des titres de créance.

Risque de change

Aux 31 août 2023 et 2022, le Portefeuille n'était pas exposé de façon importante au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 août 2023 et 2022, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Portefeuille ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Portefeuille n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Portefeuille éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Portefeuille est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Portefeuille conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Portefeuille sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2023 et 2022 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Portefeuille s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Portefeuille et celui de l'indice ou des indices de référence du Portefeuille, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Portefeuille. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
Indice(s) de référence	***31 août 2023***	*31 août 2022*
Indice mondial MSCI	**95**	102
43 % de l'indice S&P 500 33 % de l'indice MSCI EAEO 14 % de l'indice mondial des obligations d'État FTSE (couvert en $ CA) 10 % de l'indice MSCI des marchés émergents	**115**	128

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 août 2023 et 2022 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Portefeuille, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 août 2023

Classement	*Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)*	*Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)*	*Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)*	*Total (en milliers de dollars)*
Actifs financiers				
Fonds communs de placement	–	11 130	–	11 130
Total des actifs financiers	**–**	**11 130**	**–**	**11 130**

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2022

Classement	*Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)*	*Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)*	*Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)*	*Total (en milliers de dollars)*
Actifs financiers				
Fonds communs de placement	–	11 101	–	11 101
Total des actifs financiers	**–**	**11 101**	**–**	**11 101**

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2023 et 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le Portefeuille ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Portefeuilles Axiom — Organisation des Portefeuilles et périodes de présentation de l'information financière

Les Portefeuilles Axiom comprennent le Portefeuille équilibré de revenu Axiom, le Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom, le Portefeuille équilibré de croissance Axiom, le Portefeuille de croissance à long terme Axiom, le Portefeuille canadien de croissance Axiom, le Portefeuille mondial de croissance Axiom, le Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom et le Portefeuille 100 % actions Axiom.

Chacun des Portefeuilles Axiom (désignés individuellement, le *Portefeuille*, et collectivement, les *Portefeuilles*) est une fiducie de fonds communs de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Portefeuilles est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Portefeuilles sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée le *gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, l'agent chargé de la tenue des registres, le conseiller en valeurs et l'agent de transfert des Portefeuilles. Chaque Portefeuille peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Le 1er septembre 2017, le gestionnaire a fermé aux achats certaines catégories de parts. Les tableaux suivants présentent les catégories de parts offertes à la date des présents états financiers et les catégories de parts qui ont été fermées aux achats le 1er septembre 2017 :

Catégories de parts offertes :

Portefeuilles	Catégorie A	Catégorie T4	Catégorie T6	Catégorie F	Catégorie FT4	Catégorie FT6
Portefeuille équilibré de revenu Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom	✓		✓	✓		✓
Portefeuille équilibré de croissance Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille de croissance à long terme Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille canadien de croissance Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille mondial de croissance Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Portefeuille 100 % actions Axiom	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Catégories de parts fermées aux achats le 1er septembre 2017 :

Portefeuilles	Catégorie T8	Catégorie Élite	Catégorie Élite-T4	Catégorie Élite-T6	Catégorie Sélecte	Catégorie Sélecte-T4	Catégorie Sélecte-T6
Portefeuille équilibré de revenu Axiom	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom	✓	✓			✓		✓
Portefeuille équilibré de croissance Axiom	✓	✓		✓	✓		
Portefeuille de croissance à long terme Axiom		✓			✓		
Portefeuille mondial de croissance Axiom		✓			✓		
Portefeuille 100 % actions Axiom					✓		

À l'avenir, le placement de toute catégorie d'un Portefeuille peut prendre fin ou des catégories de parts additionnelles peuvent être placées.

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Les parts des catégories A, T4 et T6 sont offertes à tous les investisseurs selon le mode des frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition initiaux à l'achat de parts des catégories A, T4 et T6 d'un Portefeuille. Depuis le 13 mai 2022, les options d'achat avec frais reportés et avec frais réduits ne sont plus offertes aux nouveaux achats. Les investisseurs ayant acheté des parts assorties des options d'achat avec frais reportés avant le 13 mai 2022 verront le barème des frais d'acquisition reportés continuer de s'appliquer et ces investisseurs pourront avoir à payer des frais d'acquisition reportés au moment de faire racheter leurs parts des catégories A, T4 et T6.

Les parts des catégories T4, T6 et T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie A, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution unique, maximal et fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte. Les parts des catégories Sélecte-T4 et Sélecte-T6 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie Sélecte, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution unique, maximal et fixe par part. Les parts des catégories Élite-T4 et Élite-T6 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie Élite, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution unique, maximal et fixe par part.

Les parts des catégories F, FT4 et FT6 (désignées collectivement, la *catégorie F*) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie F peuvent payer des honoraires à leur courtier ou courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés. Les parts des catégories FT4 et FT6 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie F, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution unique, maximal et fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte.

La date à laquelle chaque Portefeuille a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Portefeuille ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Portefeuille* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Portefeuilles au 31 août 2023. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 août 2023 et 31 août 2022. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Portefeuille sont établis pour les semestres clos les 31 août 2023 et 2022, sauf pour les Portefeuilles ou les catégories créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'aux 31 août 2023 et 2022.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 1er novembre 2023.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*) publiées par l'International Accounting Standards Board (désigné l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Portefeuille est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes comptables d'information financière (désignées les *IFRS*). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Portefeuilles pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Portefeuilles. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Portefeuilles (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Portefeuilles classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (*critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Portefeuilles et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Portefeuilles est géré et sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Portefeuilles; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Portefeuilles ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Portefeuilles relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Portefeuilles en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Portefeuilles, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, des directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* des Portefeuilles pour connaître les informations précises sur les risques.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3c pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Portefeuilles. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Portefeuilles utilisent le dernier cours négocié pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Portefeuilles classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Portefeuille se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Portefeuille, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Portefeuilles, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec un Portefeuille. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Portefeuilles sont exposés.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Portefeuilles sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Portefeuilles conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Portefeuille de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la *COVID-19*) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Portefeuilles. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Portefeuille doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Portefeuille.

ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par le Portefeuille et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Portefeuilles n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.

iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.

iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.

v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.

vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Portefeuille qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Portefeuille.

vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation* à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres des Portefeuilles est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Portefeuille. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

f) Portefeuilles à catégories multiples

Chaque Portefeuille peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les frais d'administration fixes) du Portefeuille sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation (telle qu'elle est définie à la note 3) proportionnellement à la valeur liquidative respective de la journée précédente, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts dans la journée, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie (à l'exception des frais des fonds) sont prises en charge par le gestionnaire en contrepartie du paiement par le Portefeuille de frais d'administration fixes.

g) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

h) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Portefeuille correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Portefeuille est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à leur juste valeur ou à leur coût comptabilisé.

b) Parts de fonds communs de placement

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Portefeuille investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

c) Autres titres

Tous les autres titres détenus par les Portefeuilles sont évalués à la juste valeur selon les lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui permettent d'établir le plus précisément possible la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Portefeuille pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel, de l'avis du gestionnaire, le cours ne reflète pas adéquatement la valeur actuelle en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Portefeuilles peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (désignés les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Portefeuilles dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Portefeuilles à ces placements. Les participations des Portefeuilles dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section *Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Portefeuilles ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Portefeuilles dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Portefeuille est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Portefeuilles. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui sera déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Portefeuilles et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Portefeuilles.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Portefeuille. Le droit de faire racheter des parts d'un Portefeuille peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Portefeuille au marché, à l'exclusion du passif du Portefeuille, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Portefeuille. Les Portefeuilles ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Portefeuilles est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Portefeuilles. Cela peut inclure, pour tous les Portefeuilles, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 août 2023 et 2022 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Portefeuilles, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à partir des frais de gestion reçus des Portefeuilles.

Dans le cas de toutes les catégories, les Portefeuilles peuvent imputer des frais de gestion annuels maximums. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Portefeuille sont présentés dans la note *Taux maximums des frais de gestion facturables* des états du résultat global.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Portefeuilles (autres que les frais des fonds) relativement à chaque catégorie de parts émises, qui peuvent comprendre, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Portefeuilles, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (désignés les *frais d'administration fixes*). Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Portefeuilles, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes facturés à chaque catégorie des Portefeuilles sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Portefeuilles pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Portefeuilles.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Portefeuilles sont responsables des frais des fonds, qui comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Portefeuilles.

La décision de renoncer aux frais de gestion et aux frais d'administration fixes ou de les prendre en charge est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Les frais d'administration fixes pris en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Portefeuille qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Portefeuille. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Portefeuille aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (désignées les *distributions des frais de gestion*) du Portefeuille. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Portefeuille. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Portefeuille ou sur tout autre investisseur du Portefeuille. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Portefeuille investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Portefeuille ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Portefeuille ne verse pas de frais d'acquisition ou de frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat des parts du fonds sous-jacent qu'il effectue. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent, le cas échéant, ou prendre en charge la totalité ou une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Portefeuilles sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Portefeuilles, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Portefeuilles sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Portefeuilles a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Portefeuilles et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Portefeuille peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement du capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Portefeuille sont présentées dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Pour tous les Portefeuilles, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Portefeuilles peuvent être assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces produits et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Portefeuilles, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Portefeuille.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs des Portefeuilles

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Portefeuilles. En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Portefeuilles (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Portefeuilles et fournit tous les autres services administratifs requis par les Portefeuilles ou en assure la prestation. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Portefeuilles (autres que les frais des fonds), qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Portefeuille, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Portefeuille est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Portefeuilles (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Portefeuilles et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Portefeuilles, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les honoraires et marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en échange de l'imputation par les Portefeuilles de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (désignée *STM CIBC*) fournit certains services aux Portefeuilles, y compris des services de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire paie les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC, et le gestionnaire facture des frais d'administration fixes aux Portefeuilles.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Portefeuille équilibré de revenu Axiom
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Axiom
Portefeuille équilibré de croissance Axiom
Portefeuille de croissance à long terme Axiom
Portefeuille canadien de croissance Axiom
Portefeuille mondial de croissance Axiom
Portefeuille de titres étrangers de croissance Axiom
Portefeuille 100 % actions Axiom

(collectivement, les « Portefeuilles »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Portefeuilles, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 août 2023 et 2022 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Portefeuilles aux 31 août 2023 et 2022 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants des Portefeuilles conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Portefeuilles. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Portefeuilles avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Portefeuille à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Portefeuilles ou de cesser leur activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Portefeuilles.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Portefeuilles;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Portefeuilles à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Portefeuilles à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Toronto, Canada
21 novembre 2023

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Gestion d'actifs CIBC inc.
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200
Montréal (Québec)
H3B 4W5

1 888 888-3863
www.investissementsrenaissance.ca
info@gestiondactifscibc.com

Gestion d'actifs CIBC inc., gestionnaire et fiduciaire du Portefeuille, est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus simplifié du Portefeuille avant d'investir. Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, composez le 1 888 888-3863, envoyez un courriel à info@gestiondactifscibc.com ou parlez-en à votre conseiller.

Les MDPortefeuilles Axiom sont des marques déposées de Gestion d'actifs CIBC inc.
Le logo CIBC et « Gestion d'actifs CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence.